

PERIODE HIVERNALE 2023/2024

Dans le cadre de l'application du dispositif spécifique lié aux « vagues de froid » du plan ORSEC, cette note a pour objectif de communiquer sur les réponses opérationnelles pilotées par la DDETS avec le soutien du SIAO, et mises en œuvre par les acteurs de la veille sociale et gestionnaires d'hébergement. Ces réponses, consistant en l'identification et la mise à l'abri des personnes vulnérables à la rue, sont graduées en fonction des niveaux de vigilance, lesquels font l'objet (hors niveau vert) d'un déclenchement sur décision préfectorale.

1 – Les dispositifs de réponse aux besoins des personnes sans-abri

Les dispositifs dits de « prestation » pour les personnes sans-abri sont recensés dans différents outils :

- La cartographie des dispositifs sur Rennes et Vitré téléchargeables sur le site www.siao35.fr
- Le guide solidaire (traduit en plusieurs langues), réalisé par Solidaren : <https://www.solidaren.bzh>
- L'application « Entourage » (géolocalisation des dispositifs) : <https://app.entourage.social/actions>

2 – Impacts de l'activation du plan Grand Froid sur décision préfectorale

Les places d'hébergement d'urgence financées par l'Etat sont cartographiées sur le site <http://www.siao35.fr/pages/historique.html>. Cette cartographie ne représente pas les nuitées hôtelières financées par l'Etat en complément des places pérennes ni le dispositif « Hospitalité » de la Ville de Rennes.

Niveau vert (période hivernale du 1^{er} décembre 2023 au 31 mars 2024, ne nécessitant pas de décision préfectorale)

- Elargissement des horaires de l'accueil de jour Heol de la SEA 35 à Rennes : 9h30-12h00 et 13h00-16h45 du Lundi au Vendredi (fermeture Mardi matin) ;
- Les autres accueils de jours continuent de fonctionner de façon habituelle ;
- Mobilisation des maraudes.

Niveau jaune (« pic de froid », « épisode persistant de froid »)

- Extension horaire des accueils de nuit (Chéreau et Abri à Rennes)
- Renforcement des maraudes sur Rennes, Fougères et Saint-Malo

Niveau orange (décision préfectorale « grand froid »)

- Ouverture en journée des accueils de nuit (24h/24)
- Suspension de la rotation en hébergement d'urgence pour tous les ménages
- Augmentation de la mobilisation hôtelière pour mettre à l'abri tous les ménages (isolés ou avec enfants) dans la limite des disponibilités

Niveau rouge (décision préfectorale « froid extrême »)

- Mobilisation de sites supplémentaires en lien avec les collectivités locales (avec possibilité de réquisition).

3 – Maraudes et samus sociaux

Des équipes mobiles pédestres et/ou véhiculées vont à la rencontre des personnes sans-abri dans l'objectif de renouer le lien social, de leur proposer une prestation alimentaire, vestimentaire, et de faire le lien si besoin avec le 115. Sur demande de la DDETS, le SIAO joue un rôle de coordinateur départemental et sollicite les retours réguliers d'activité des équipes sur le terrain.

Liste non exhaustive, d'autres initiatives locales et citoyennes existent :

Rennes : le planning des maraudes est ici : <https://www.solidaren.bzh/actions/aide-alimentaire-copy-3/>

Saint-Malo : l'AMIDS assure une maraude 3 fois par semaine en soirée et 2 fois par semaine en matinée

Fougères : l'APE2A et ses partenaires assurent une maraude tous les Mardis.

En cas de déclenchement orange et rouge, les associations sont prêtes à se mobiliser davantage, quotidiennement et à adapter leurs prestations aux besoins.

4 – SIAO et antennes d'accueil au public

- Le 115 reste joignable 24h/24 et 7j/7, avec une gestion de nuit assurée par Contaxium à partir de 21h30.
- Les antennes du SIAO (CAO de Rennes et de Saint-Malo, PAO de Fougères, Redon et Vitré) sont ouvertes du Lundi au Vendredi) pour accueillir, écouter, évaluer et orienter les publics en fonction de leurs besoins (exception faite du Mardi fermé à la CAO de Rennes).